

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 54 -

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE L'ANIMATION DE L'ESPACE PUBLIC - Avis de la Ville de Marseille
sur la présentation réalisée auprès des élus sur la restructuration du réseau de
bus de la RTM qui sera mise en œuvre en 2025**

22-39124-DAEP

VET

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de la politique de la ville et des mobilités, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La régie des transports métropolitains opère la quasi-totalité de son réseau sur la commune de Marseille. Dans le cadre de la restructuration du réseau de bus qui sera mise en œuvre en 2025, l'avis de la ville de Marseille est ainsi essentiel.

Dans sa délibération du 5 octobre 2020 relative à l'avis de la Ville de Marseille sur le Plan de mobilité de la Métropole, le conseil municipal rappelait également l'importance d'avoir une offre de transports collectifs à la hauteur de la deuxième ville de France.

Plusieurs projets de transports lourds sur Marseille sont ainsi en cours de développement, les extensions de lignes de tramway T2 Belle de Mai - Merlan et T3 La Castellane - St Antoine inscrites dans le plan Marseille en grand ou encore la LNPCA avec une logique encore renforcée de RER métropolitain. Ces projets essentiels devront pouvoir s'accompagner d'un réseau de bus performant afin d'avoir rapidement un maillage fin du territoire marseillais.

La Métropole Aix-Marseille Provence, autorité organisatrice des mobilités (AOM) vient d'achever une première série de présentations des enjeux de la future restructuration du réseau de bus de la RTM qui doit être mise en œuvre en 2025.

La ville souscrit aux principes d'organisation du réseau qui sont proposés et salue la volonté de modernisation du réseau qui est aujourd'hui ancien et inadapté aux besoins des usagers. Cette nécessaire restructuration offre une opportunité de réfléchir ensemble et d'unir nos efforts pour améliorer de nombreuses situations du quotidien (dé-saturation des lignes importantes, augmentation de la lisibilité des parcours, renforcement de l'offre de soirée, accessibilité aux personnes à mobilité réduite...).

Une large concertation auprès du public relative à la restructuration du réseau de bus de la RTM est menée par la métropole sur la période du 15 décembre 2022 au 28 février 2023. Cette concertation est primordiale et il est important qu'elle rencontre une forte participation des Marseillaises et des Marseillais.

Dès à présent, en début de concertation, la ville de Marseille souhaite apporter une première contribution à l'issue de la première étape de la présentation du projet de restructuration du réseau de bus.

Nous proposons que les moyens financiers puissent être consacrés à une amélioration significative de l'offre de transport, qui corresponde au développement de la ville en matière de desserte des quartiers mais également de fréquence, d'amplitude horaire et de vitesse commerciale. Les attentes sont très fortes sur cette restructuration du réseau, celle-ci doit donc être ambitieuse.

Il est important que la restructuration du réseau de bus prenne en compte le report modal dans la ville et au bénéfice de tous les métropolitains qui y travaillent. Ce besoin est accentué par la mise en œuvre de la ZFE-mobilité et cohérent avec le projet européen des 100 villes décarbonées, dont la ville est lauréate.

La ville de Marseille souhaite que soient pensées des lignes de bus supplémentaires avec des horaires élargis et plus cadencées, afin de permettre le déplacement de toutes les Marseillaises et tous les Marseillais dans de bonnes conditions.

Pour les lignes standard, l'amplitude pourrait être élargie au-delà de 21h30. Une restructuration du réseau de nuit est également nécessaire afin de compléter l'offre en matière de transport en commun dans l'intérêt de tous les salariés du bassin d'emploi métropolitain. Il est souhaitable que l'arrêt des bus à la demande soit élargi pour les bus de soirée et de nuit.

Par ailleurs, afin de favoriser la mobilité dans et depuis certains quartiers, notamment des noyaux villageois, un travail en profondeur est nécessaire afin de connecter les lignes de proximité et de quartier aux lignes plus structurantes.

Une meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite et de l'accessibilité du réseau de bus devra également être intégrée dans les critères de qualité de service. Le service mobimétropole ne peut être la seule réponse en matière d'accessibilité et peut être complété pour les personnes à mobilité réduite par un meilleur accès à l'ensemble du réseau de bus, de tram et demain de métro.

La poursuite du travail autour du meilleur accès au littoral pour l'ensemble des habitants avec notamment un renforcement de la desserte des plages de Corbières et du littoral sud en journée et des plages du parc balnéaire du Prado le soir et la nuit est essentiel.

La ville de Marseille souhaite que les lignes de bus puissent avoir une fréquence maintenue notamment lors des périodes de vacances scolaires. Enfin une attention particulière devra être portée à la politique de tarification et à la lisibilité des tarifs sociaux afin de favoriser un accès au plus grand nombre, de permettre une solution effective de report modal, sociale et écologique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU L'ARRÊTE MUNICIPAL N°2021-00830-VDM DU 8 AVRIL 2021 PORTANT
DELEGATION DE FONCTIONS A MADAME AUDREY GATIAN, ADJOINTE EN
CHARGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DES MOBILITÉS
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

La ville de Marseille souhaite que le projet de restructuration du réseau de bus RTM permette une amélioration majeure du réseau de transport sur le territoire de la ville sur les orientations et thématiques évoquées ci-avant et en conformité avec l'avis rendu par la Ville sur le Plan de mobilité le 5 octobre 2020.

ARTICLE 2

La Ville de Marseille souhaite participer à la suite de la concertation et à toutes les étapes de déclinaisons opérationnelles du plan de restructuration de bus du réseau RTM afin que celui-ci soit le plus adapté possible au territoire.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE LA
POLITIQUE DE LA VILLE ET DES MOBILITÉS
Signé : Audrey GATIAN**